Image not found or type unknown

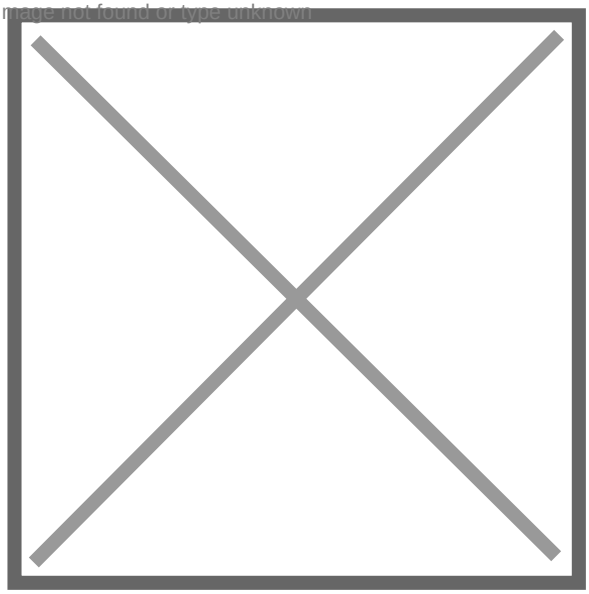

Respect de la Correspondance privée

Par **francis12**, le **04/03/2014** à **11:17**

Bonjour,

Je vous contacte au sujet de ce qu'il convient d'appeler la correspondance privée.
Voilà, j'ai envoyé à un président de club sportif, dont je suis membre, quelques éléments de réflexion qui n'étaient pas forcement agréables à lire. Cela portait, plus généralement, sur les orientations sportives et financières du club. Je le lui ai adressé personnellement.
Tout d'abord, j'ai constaté qu'il l'avait diffusé à l'ensemble des membres du bureau.
Il a ensuite provoqué une réunion, à laquelle j'ai participé, ou il a répondu, point par point, à mon mail, qui a été littéralement disséqué.
Ce n'est pas terminé, car il a, purement et simplement, mis en ligne le compte-rendu de cette réunion de bureau, sur le site du club, ou mes mails apparaissent dans leur intégralité.
Je précise, qu'il est administrateur du site, et qu'il a assuré lui-même l'ajout de ce compte-rendu.
Voilà, pouvez-vous me dire ce que je peux faire pour que ces mails, qui lui étaient adressé personnellement, ne figurent pas sur le web, ce qui me semble être la moindre des choses.

Je vous remercie.

Bien cordialement.

Mr Francis **xxxxxxxxx**

Par **aguesseau**, le **04/03/2014** à **12:26**

bjr,
vous lui avez adressé personnellement mais le sujet n'ait pas personnel puisqu'il s'agissait du fonctionnement d'un club dont il est président et dont vous êtes membres.
comment faire la différence entre courrier personnellement et un courrier non personnel.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés